Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260302-D2026_019-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le DEUX du mois de MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 17 février 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BILLIOU, BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JÉZÉQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BIHAN, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAINAGE, MAILLAUD, MONFORT, MULLER, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : LE COZ à PIROT, SCHAEFFER-MORIN à MULLER

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-19 AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION MOM ART 2026

Madame le Maire expose à l'assemblée les modalités d'organisation du Festival Mom'Art pour l'année 2026, qui propose des spectacles à destination du jeune public pendant les vacances d'Automne.

Les communes de Trébeurden, Trégastel et Pleumeur-Bodou organisent conjointement sous leur responsabilité l'édition 2026 de ces animations qui se dérouleront du 27 au 29 Octobre 2026. Afin de faciliter la gestion administrative, financière et commerciale du festival, une convention d'entente est proposée afin de déterminer les modalités de portage de l'animation, dont le budget est estimé à 18 000 €.

Une subvention de 3 000 € sera par ailleurs sollicitée auprès de Lannion-Trégor Communauté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'entente relative à l'organisation de l'animation « *Festival Môm'Art* » qui comporte la mise à disposition des équipements et du personnel nécessaire au déroulement des spectacles, ainsi qu'une participation financière à hauteur de 80% du budget pour les trois communes partenaires, déduction faite des recettes de la billetterie.

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF